

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 30 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Marina PICORNELL ayant donné procuration à M. Didier MALE

M. Jean-Pierre SERRIE ayant donné procuration à Mme VIEGAS Marie-Josée

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/02/09 : Budget Primitif 2023

Vu le CGCT et notamment ses articles L2312-1 qui précisent que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat en conseil municipal ;

Vu l'article L1612-2 du CGCT fixant le calendrier d'adoption du Budget Primitif ;

Vu l'article 1612-4 fixant les règles liées à la conformité budgétaire

Vu l'article L1612-8 du CGCT portant sur les délais de transmission du Budget Primitif au représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'article L2312-1 du CGCT portant sur la publicité des documents budgétaires et l'article R2313-8 sur ses conditions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2022-04-03 en date du 25/10/22 adoptant le référentiel comptable M57 à partir de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2023 portant sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant les éléments du Budget Primitif 2023 présentés et débattus ci-dessous ;

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ;

Le Budget Primitif 2023 présenté en € est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
Chap	TOTAL DEPENSES en €	13 312 055,82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 360 200,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 148 080,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 237,12
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 614 608,70
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	334 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	643 530,00
66	CHARGES FINANCIERES	194 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	400,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
Chap	TOTAL RECETTES en €	13 312 055,82
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	5 394 575,82
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	27 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	566 500,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 544 200,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 738 880,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		RAR 2022	Nouveaux crédits 2023	TOTAL BP 2023
TOTAL DEPENSES		498 911,58	7 128 200,74	7 627 112,32
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		900,00	900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 300,00	500 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		432 000,00	432 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00		10 000,00
<i>sous total budgétaires</i>		<i>488 911,58</i>	<i>6 195 000,74</i>	<i>6 683 912,32</i>
101	ECOLES	1 090,00	47 000,00	48 090,00
102	ENFANCE JEUNESSE		20 000,00	20 000,00
103	INFORMATIQUE	13 745,37	8 500,00	22 245,37
104	BATIMENTS	55 313,22	226 500,00	281 813,22
105	CIMETIERE	34 800,00	37 000,00	71 800,00
106	VIDEOSURVEILLANCE		37 500,00	37 500,00
107	EQUIPEMENTS DIVERS	7 107,24	447 430,00	454 537,24
108	INVESTISSEMENTS FUTURS	374 083,21	4 418 570,74	4 792 653,95
109	VOIRIE		952 500,00	952 500,00
202105	VIDEOSURVEILLANCE	2 772,54		2 772,54
TOTAL RECETTES		253 521,91	7 364 340,41	7 627 112,32
001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		86 572,15	86 572,15
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 614 608,70	5 614 608,70
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		334 000,00	334 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 300,00	500 300,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		336 617,52	336 617,52
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	253 521,91	480 000,00	742 771,91
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0	0
4542	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS		12 242,04	12 242,04

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué en la matière à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 avril 2023

Le Maire,



Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE.....11. AVR. 2023